



**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION  
ET LA FACILITATION EN AFRIQUE**

**WINDHOEK (NAMIBIE), 4 – 8 AVRIL 2016**

**RÉUNION D'EXPERTS**

**4 – 8 AVRIL 2016**

**RAPPORT**

## **PARTIE I — INTRODUCTION**

### **1. OBJECTIFS DE LA CONFÉRENCE**

1.1 Le Comité de pilotage du Plan de mise en œuvre régional complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) a recommandé qu'une Conférence ministérielle de haut niveau soit convoquée sous les auspices conjoints de l'OACI et de l'Union africaine (UA), en étroite collaboration avec la CAFAC.

1.2 L'objectif principal de la Conférence est de renforcer l'engagement politique global des États africains envers le succès de la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL, qui servira ainsi de soutien à un cadre grâce auquel les États africains, les États donateurs, les organisations et l'industrie pourront coordonner leurs activités en vue de garantir la mise en œuvre efficace des mesures de sûreté de l'aviation et de facilitation.

1.3 La Conférence ministérielle a pour objectif d'adopter une Déclaration sur la sûreté de l'aviation et la facilitation de l'aviation en Afrique, ainsi que des cibles connexes.

1.4 La Déclaration et l'ensemble de cibles seront ensuite présentées au Sommet UA des chefs d'États et de gouvernements pour acceptation, ce qui reviendra à obtenir l'engagement politique ultime souhaité pour l'ensemble du continent. Les cibles en question serviront de document de travail pour guider la mise en œuvre des conclusions de la Conférence.

### **2. LIEU, DATE ET PARTICIPANTS**

2.1 La réunion d'experts de la Conférence ministérielle sur la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique s'est tenue du 4 au 6 avril 2016 à Windhoek (Namibie). La Conférence a réuni plus de 200 participants, dont des représentants d'États africains, d'organisations internationales et régionales, des partenaires du développement de l'industrie et d'autres parties prenantes. La liste des participants figure en **Appendice A**.

### **3. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

3.1 Lors de la séance d'ouverture, des allocutions sont prononcées par l'honorable Sankwasa James Sankwasa, Ministre adjoint, ministère des Travaux et des Transports, qui accueille chaleureusement tous les délégués en Namibie et leur souhaite des délibérations fructueuses qui seront bénéfiques pour la Namibie et l'Afrique toute entière.

3.2 M. Twijuke Kabbs, Président du Comité de pilotage du Plan AFI SECFAL, M. Boubacar Djibo, Directeur du transport aérien de l'OACI, M<sup>me</sup> Iyabo O. Sosina, Secrétaire générale de la CAFAC et M. David Kajange de la Commission de l'Union africaine, prononcent des allocutions d'ouverture.

3.3 L'honorable Alpheus G !Nasureb, Ministre des Travaux et des Transports de la Namibie, exprime sa gratitude aux États, aux organisations régionales et aux partenaires présents à la conférence, et émet l'avis que des carences persistantes en matière de sécurité et de sûreté touchent davantage les États que les compagnies aériennes qui se retrouvent inscrites sur une liste noire ou se voient attribuer des créneaux défavorables à l'extérieur du continent. Le ministre relève que bien des États éprouvent de la difficulté à mettre en œuvre les SARP de l'OACI et que la Région AFI a enregistré une augmentation du trafic passagers de 5,5 % depuis 2013, et les voyageurs s'attendent à ce que les services fournis par différents États soient d'un standard équivalent. La conférence devrait

proposer une Feuille de route permettant de relever les défis à l'échelon national et régional. La Namibie a adopté une nouvelle loi sur l'aviation civile qui devrait améliorer le secteur de l'aviation civile, au moment où l'État se prépare à l'audit USAP-CMA de l'OACI.

## **PARTIE II — RAPPORT SUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR**

### **4. ÉLECTION DU BUREAU ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

4.1 La réunion élit la Namibie, le Burkina Faso et le Kenya respectivement aux fonctions de président, vice-président et rapporteur.

4.2 La réunion examine et adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté. Ce dernier figure en **Annexe B**.

### **5. DÉLIBÉRATIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

#### **5.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET DE LA FACILITATION EN AFRIQUE**

##### *Présentation sur la situation de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique*

5.1.1 Le Secrétariat de l'OACI présente une note de travail décrivant en détail la situation de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique et soulignant les défis majeurs et les progrès accomplis. Les points suivants ont été notamment mis en exergue : les résultats pour l'Afrique du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) par rapport aux résultats mondiaux, un résumé du Plan AFI SECFAL et des cibles connexes, y compris le calendrier de mise en œuvre, et les efforts actuellement déployés en Afrique pour renforcer les capacités.

##### *Présentation de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)*

5.1.2 Le Secrétariat de la CAFAC présente une note de travail sur la situation de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique. La présentation souligne les défis et d'autres problèmes qui devraient être examinés durant la Conférence de haut niveau afin que l'appui des ministres puisse être sollicité pour s'y attaquer. Ces problèmes sont notamment les suivants : atténuation de menaces nouvelles et émergentes, notamment celles que présentent des acteurs se trouvant à l'intérieur de l'industrie de l'aviation ; renforcement des capacités et rétention du personnel chargé de l'AVSEC ; mise en œuvre des aspects de l'Annexe 9 liés à la sûreté – sûreté du fret, concept du système de contrôle de sûreté unique, modernisation des équipements de sûreté, gestion des risques et partage des informations, coordination et utilisation de la réserve d'experts AVSEC en Afrique, détachement d'experts pour renforcer la CAFAC, question de la non-participation aux réunions consacrées à l'AVSEC, réseau des points de contact en sûreté de l'aviation (PoC), et approbation en temps utile des règlements.

##### *Présentation de la Commission de l'Union africaine*

5.1.3 La Commission de l'Union africaine présente une note de travail sur l'état d'avancement de ses activités relatives à la sûreté de l'aviation en Afrique, en particulier celles mises en œuvre dans le cadre du partenariat Union européenne/Afrique pour les infrastructures. La présentation met en exergue le projet élaboré pour appuyer le sous-secteur du transport aérien et les applications de services par satellite en Afrique ; ce projet comporte des composantes portant sur

la sécurité de l'aviation, la sûreté de l'aviation, et les systèmes de navigation aérienne basés sur le satellite.

5.1.4 La présentation vise à étudier un cadre qui permettra au projet d'ajouter de la valeur au Plan AFI SECFAL en mettant en œuvre la Déclaration et les cibles concernant la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique, à définir la voie à suivre pour faciliter l'appropriation par les États africains du résultat final du projet grâce à la continuité des services requis, et à concevoir un cadre de coordination des principaux partenaires et parties prenantes en vue de renforcer la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique.

5.1.5 La réunion s'inquiète de l'absence de communication visant à porter à la connaissance de tous les États membres de l'Union africaine un projet aussi important de renforcement des capacités, et s'enquiert des critères appliqués pour identifier les États prioritaires ayant bénéficié du projet qui approche actuellement de sa phase de clôture. La Commission de l'Union africaine précise qu'il s'agit d'un projet pilote et que ses résultats seront examinés en vue d'une continuité dans d'autres pays par le biais de diverses initiatives qui seraient menées par des parties prenantes et des partenaires intéressés. Cette préoccupation sera prise en compte dans les initiatives futures. La Commission note par ailleurs la participation des communautés économiques régionales et de la CAFAC, qui sont membres du Comité de pilotage du projet.

#### ***Présentation sur la Stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP)***

5.1.6 La présentation décrit les objectifs de la stratégie TRIP de l'OACI, la coopération et la coordination entre les divers acteurs, et les avantages de la stratégie TRIP à cet égard pour la sûreté de l'aviation et la facilitation. La présentation transmet deux messages ayant trait respectivement à la nécessité de sécuriser et de protéger le système de délivrance des documents sources, et à l'utilisation par les États de la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage perdus ou volés (SLTD).

#### ***Introduction au Répertoire de clés publiques (RCP) — Présentation de l'OACI***

5.1.7 L'OACI présente la note de travail sur le RCP qui souligne que le RCP est un élément essentiel du Programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI et un outil vital pour le contrôle frontalier, permettant d'assurer une lecture et une vérification sûres et efficaces des documents de voyage lisibles à la machine (DVLM). Le RCP offre un système organisé, simple, sûr et avantageux du point de vue coûts-efficacité pour le partage de renseignements validés et à jour figurant dans les clés publiques, ce qui permet d'éviter le processus compliqué d'échange de certificats entre États.

5.1.8 La présentation souligne le nombre croissant d'États participants ainsi que la réduction significative des droits d'inscription et de participation. Néanmoins, le hiatus significatif entre le nombre d'États qui délivrent des passeports électroniques et ceux dont les noms figurent dans le RCP signifie que les avantages du RCP ne sont pas pleinement réalisés. Il est souligné que les investissements consentis par un État pour mettre au point un passeport électronique risquent de n'avoir qu'une faible, voire aucune valeur ajoutée si cet État ne participe pas au RCP.

5.1.9 Répondant à des questions concernant l'existence de prérequis avant l'inscription au RCP, l'OACI explique que les États peuvent s'affilier au RCP avant même que de délivrer des DVLM électroniques, de sorte qu'ils peuvent bénéficier de son utilisation pour valider les passeports électroniques existants des États qui font partie du RCP, et qu'ils garantissent par là-même que leurs propres passeports électroniques sont établis conformément aux lignes directrices publiées.

## ***Renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) — Présentation de l'OACI***

5.1.10 L'OACI fait une présentation sur l'évolution récente de l'Annexe 9 relativement aux renseignements préalables concernant les voyageurs et sur les avantages offerts, ainsi que sur les avantages des RPCV interactifs (RPCV-I). Elle clarifie la définition des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV), et explique le système de données et de transmission des RPCV, la politique et les règlements sur les RPCV, le RPCV-I, ainsi que le cadre réglementaire des RPCV, en soulignant tout particulièrement les avantages des RPCV.

5.1.11 Des participants s'inquiètent de la garantie qui pourrait être offerte pour la protection des données des passagers et de la nécessité de modifier les cadres réglementaires nationaux pour mettre en œuvre les RPCV. L'OACI informe les délégués que la protection des données RPCV ne relève pas de sa responsabilité. Des explications sont également fournies au sujet de l'harmonisation des règlements nationaux avec les dispositions figurant dans les directives sur les RPCV adressées aux États qui décident de mettre en œuvre les RPCV.

## **5.2 PERSPECTIVES DES PARTENAIRES OU DES PARTIES PRENANTES SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION EN AFRIQUE**

### ***Présentation de la Commission européenne/Conférence européenne de l'aviation civile (CE/CEAC)***

5.2.1 La CE présente une note de travail sur le projet de sûreté de l'aviation civile (CASE). Lancé officiellement le 1<sup>er</sup> novembre 2015, le projet CASE a pour objet principal de parer à la menace du terrorisme contre l'aviation civile en relevant le niveau de sûreté de l'aviation dans les États partenaires par le biais d'activités de renforcement des capacités. Ce projet d'une durée de quatre ans (2015-2019) prévoit des activités de renforcement des capacités destinées aux pays partenaires d'Afrique et de la Péninsule d'Arabie. Il est financé par l'Union européenne (UE) et mis en œuvre par la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC). Le Président prend note de la présentation et il encourage les États et la CAFAC à participer au projet CASE.

### ***Renforcement de la sûreté de l'aviation en Afrique — Présentation de la Cellule régionale française d'assistance à la sûreté de l'aviation civile (CRASAC)***

5.2.2 Le représentant de la CRASAC présente l'historique du Programme d'assistance de la France à la sûreté de l'aviation en Afrique et rend compte de l'évaluation que la CRASAC a réalisée de l'incidence du programme, soulignant les défis rencontrés ainsi que certains de ses succès. Les États accueillent cette présentation avec intérêt.

### ***Présentation de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)***

5.2.3 INTERPOL fait une présentation sur la prévention d'actes d'intervention illicite en recourant à des informations et à des données sur le terrorisme. L'Organisation informe la réunion que la sûreté de l'aviation est liée à la sécurité des documents de voyage, à la gestion de l'identification et aux contrôles frontaliers et qu'elle ne peut être traitée isolément. Les documents de voyage volés et perdus sont des éléments très précieux pour les terroristes et les criminels internationaux. INTERPOL indique qu'elle est encouragée par le Groupe d'experts de la facilitation de l'OACI qui recommande que les États membres fournissent rapidement des informations à inclure dans la base des données RPCV d'INTERPOL, et utilisent aussi cette base de données aux points d'entrée et de sortie de leurs territoires. L'utilisation frauduleuse de documents de voyage par les terroristes et les criminels constitue une menace pour la sûreté.

***Meilleures pratiques de collaboration mondiale pour lutter contre les actes d'intervention illicite en aviation en Afrique — Présentation des États-Unis d'Amérique***

5.2.4 Les É.-U. (représentés par la TSA) font un exposé sur les meilleures pratiques de collaboration mondiale pour lutter contre les actes d'intervention illicite contre l'aviation en Afrique, décrivant les menaces qui visent actuellement l'aviation civile, les méthodes d'exécution et les contremesures correspondantes.

***Présentation du Conseil international des aéroports (ACI)***

5.2.5 L'OACI présente, au nom de l'ACI, une note de travail sur le Programme d'excellence de l'ACI (APEX) en matière de sûreté, qui vise à promouvoir une exploitation plus sécuritaire des aéroports dans le monde, en sollicitant l'appui des États pour sa mise en œuvre. La réunion note avec intérêt le contenu de la présentation de l'ACI.

***Présentation de l'Association du transport aérien international (IATA)***

5.2.6 L'IATA met en lumière ses activités visant à faire progresser la sûreté de l'aviation et la facilitation, en soulignant ses initiatives clés (Fast Travel, Cargo Capacity Building et Emerging Threats) de renforcement de la sûreté et de la facilitation dans l'industrie de l'aviation civile, et elle demande que ces dernières soient incluses dans le Plan AFI SECFAL. La réunion propose que les communautés économiques régionales s'occupent du processus d'invitation, pour éviter le doublement des efforts, ainsi que d'autres activités qui constituent un problème pour les budgets nationaux.

***Présentation de l'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA)***

5.2.7 L'AFRAA présente sa démarche relative au renforcement de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en Afrique. Elle prie instamment les États de consulter de façon collaborative les parties prenantes de l'industrie pour l'élaboration de règles et de politiques futures. Les États qui n'ont pas ratifié le Protocole de Montréal de 2014 sur les passagers indisciplinés, entre autres, sont encouragés vivement à le faire. L'AFRAA exhorte aussi toutes les parties prenantes à collaborer et à coopérer étroitement afin de renforcer l'efficacité des systèmes de sûreté et à travailler ensemble sous les auspices de l'OACI pour lutter contre les cybermenaces visant la sûreté. La réunion prend note des problèmes et des recommandations présentés par l'AFRAA.

### **5.3 PLAN AFI SECFAL**

***Plan AFI SECFAL — Présentation de l'OACI***

5.3.1 Le Secrétariat du Plan AFI SECFAL donne des précisions sur les objectifs et le programme du Plan AFI SECFAL et sur les avantages globaux découlant du renforcement durable de la sûreté et de la facilitation de l'aviation en Afrique. L'OACI invite la réunion à appuyer l'adoption d'une Déclaration et des Cibles connexes pour la sûreté de l'aviation et la facilitation, en vue de protéger l'aviation civile en Afrique contre toute vulnérabilité face aux actes d'intervention illicite, notamment les actes terroristes ; à démontrer un solide engagement politique et technique envers le renforcement des capacités, notamment en application des Annexes 9 et 17 ; et à partager les ressources, les expériences et les informations, à l'appui du Plan AFI SECFAL.

## ***Groupe régional de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (RASFG) — Présentation de la CAFAC***

5.3.2 La CAFAC met en lumière les activités menées par le passé afin de créer un Groupe régional de sûreté, conformément à la décision de la Conférence des ministres africains des Transports de l'Union africaine (CAMT II), tenue à Luanda (Angola), d'établir un Groupe de la sûreté de l'aviation et de la facilitation (RAFSG-AFI) sous les auspices du Plan AFI SECFAL. Il est noté que le Groupe de travail AVSEC existant de la CAFAC a été la base sur laquelle le RASFG-AFI a été établi. La CAFAC demande instamment à la réunion d'envisager que la sûreté de l'aviation prenne en compte le Plan AFI et les processus AFI-CIS et qu'elle s'y conforme dans sa phase de développement afin d'obtenir effectivement la participation des organisations internationales et régionales et des États membres.

5.3.3 Les États expriment leur volonté ferme d'appuyer le Plan AFI SECFAL et l'établissement du RASFG. De plus, ils encouragent la création d'une base de données sur les experts africains et ils rappellent qu'il faut renforcer la synergie pour éviter les doubles emplois.

### **5.4 EXAMEN ET ÉLABORATION DE LA PROPOSITION DE DÉCLARATION, AINSI QUE DES CIBLES POUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION ET LA FACILITATION**

5.4.1 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présente un projet de Déclaration et un projet de Cibles connexes. Durant l'examen de ces deux documents, les États font l'éloge de l'initiative prise pour remédier aux préoccupations relatives à la sûreté de l'aviation et à la facilitation en Afrique. Des suggestions et des observations sont communiquées pour examen. Le Président encourage les États à communiquer leurs points de vue au Secrétariat en vue de leur inclusion dans les projets finals. La réunion examine les projets finals de déclaration et de cibles et approuve leur présentation à la Conférence ministérielle.

### **5.5 ATELIER**

5.5.1 Durant la conférence, un atelier s'est tenu au cours duquel ont eu lieu des présentations et des délibérations sur l'initiative de l'OACI intitulée *Aucun pays laissé de côté*, sur le contexte de risques en Afrique, sur les mécanismes régionaux de coopération pour la sûreté et sur le RCP. L'atelier a permis de souligner certains des défis que le terrorisme présente pour les États, notamment en ce qui concerne la menace des MANPADS et la radicalisation de la jeunesse, ainsi que les obligations en matière de lutte contre le terrorisme découlant de la Résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité de l'ONU.

### **5.6 QUESTIONS DIVERSES**

5.6.1 Il est observé qu'il aurait été avantageux que les projets de documents soient mis à la disposition des délégués longtemps avant la conférence pour permettre des consultations internes préalables.

5.6.2 Il est recommandé aussi qu'un mécanisme d'exécution de la Déclaration et des Cibles soit établi sous les auspices du Plan AFI SECFAL.

5.6.3 La conférence s'achève à 16h30, le 6 avril 2016.





## **Appendice A – LISTE DES PARTICIPANTS**